

Rapport de contrôle de l'inspection de l'environnement chargée des installations classées	
Référence : D-0230-2020	
Date : 02/06/2020	
Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL
Sté 04 RECYCLAGE Quartier les Blanchons 13790 PEYNIER	S3IC : 0064-9604 _____ <input type="checkbox"/> P1 <input checked="" type="checkbox"/> P2 <input type="checkbox"/> P3 <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC <input type="checkbox"/> SHAUT <input type="checkbox"/> SBAS <input type="checkbox"/> IED
Activité principale : Compostage	
Date du contrôle : 15/05/2020	
Type de contrôle	
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée - Date de l'annonce de la visite : 13/05/2020 <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	
Circonstances du contrôle	
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Plainte <input type="checkbox"/> Incident/Accident du <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Covid-19	
Thème(s) du contrôle	Attributs affaire S3IC
<input checked="" type="checkbox"/> Eau, Air, Déchets <input type="checkbox"/> REACH, RSDE, <input type="checkbox"/> Action Nationale _____ <input type="checkbox"/> Contrôles réglementaires <input type="checkbox"/> SGS, Vieillessement <input type="checkbox"/> Cessation, sols pollués	
Principale(s) installation(s) contrôlée(s)	
<ul style="list-style-type: none"> • Plateforme dans son ensemble • 	
Référentiel du contrôle	
<ul style="list-style-type: none"> • annexe 1 de l'arrêté ministériel du 22 avril 2008 	
Fonctions de(s) personne(s) rencontrée(s)	
Société	Qualité
04 Recyclage	Directeur Responsable d'exploitation
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant <input type="checkbox"/> DREAL <input type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> SPR <input type="checkbox"/> UD <input type="checkbox"/> SG préfecture <input type="checkbox"/> Sous préfecture de _____ <input type="checkbox"/> Autre :

Constats de l'inspection

I – Contexte

Cette visite s'inscrit dans une volonté de vérifier la bonne gestion des boues des stations de traitement des eaux usées (STEU) dans le cadre de la continuité des services d'assainissement pendant la crise de covid-19.

Le présent rapport rend compte des constats relevés sur les activités en fonctionnement telles qu'elles étaient le jour de l'inspection et des suites données à cette affaire. Seules les prescriptions du référentiel du contrôle citées en première page ont été contrôlées le jour de la visite.

II – Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

2.1 – Suites données à la précédente inspection :

Sans objet. Ce sujet n'a pas été abordé lors de la visite.

2.2 Constats de la visite du 15/05/2020

Les prescriptions contrôlées qui n'ont pas fait l'objet d'une fiche de constats n'ont pas révélé de non-conformité au vu des équipements contrôlés le jour de la visite.

L'inspecteur a pu constater, le jour de la visite, que l'exploitant procède à des relevés de températures et des étapes de retournement des andains de composts conformes aux exigences de l'arrêté ministériel précité. L'ensemble des relevés de températures montrent, pour les lots suffisamment anciens, une montée en température de 55 °C minimum pendant 72 heures ; ceci permettant de confirmer une hygiénisation des boues sur ces lots. À la date de la visite d'inspection, aucun lot de compost contenant des boues de stations d'épuration urbaines potentiellement contaminées par le Covid-19 n'avait achevé son processus de compostage.

2.3 Conclusion et propositions de l'inspection

Au regard des constats réalisés, nous ne proposons pas de sanction administrative à la suite de cette inspection.

Equipe d'inspection :

Signature de l'inspecteur	Vérificateur	Approbateur
L'inspecteur de l'environnement	L'inspecteur de l'environnement	Pour la Directrice et par délégation